



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 28 mai 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 22h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.3), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.3), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD (à partir du 1.2.1), M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT

Etaient absents : M. Yoran DELARUE, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Pierre CONTOZ

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE, D. HUOT (à partir du 5.1), P. CONTOZ

Mandataires : J. KRIEGER, F. LOPEZ (à partir du 5.1), J.L. FOUSSERET

Délibération n°2015/002830

Rapport n°5.2 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements (subventions < 10 000 €)

**Demandes de subvention dans le cadre des aides
à l'amélioration de la performance énergétique des logements
(subventions < 10 000 €)**

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « AP/CP Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »	Montant de l'AP : 4 546 800 € Montant du CP 2015 : 580 000 € Montant de l'opération : 12 033 €

Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat et de la mise en œuvre des actions Habitat du Plan Climat Energie Territorial, les propriétaires qui créent ou réhabilitent des logements locatifs à loyer maîtrisé et les propriétaires modestes qui améliorent leur logement peuvent bénéficier d'un accompagnement financier du Grand Besançon.

Ce rapport fait état de deux nouvelles demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 12 033 €. Les aides accordées permettront la création ou la réhabilitation de 2 logements locatifs à loyer maîtrisé conventionnés.

↳ Mme GOGNIAT Marie-Odile – Besançon

Opérateur AMO : association HDL

Objet : demande de subvention pour la **rénovation complète d'un logement locatif** fortement dégradé situé 2, rue Charles Seiler à Besançon. Ce logement affichera une **performance énergétique C** après travaux, soit une consommation énergétique conventionnelle inférieure à 150 KWh/ép./m²/an.

Type de bâti : maison de 1900

Nature de l'opération : I LI (Logement intermédiaire)

Niveaux de loyer (hors charges) :

- logement I / 62,85 m² : 446 €

Montant HT des travaux : 53 687 €

Dépense subventionnable : 23 514 €

Participation du Grand Besançon : 10 % de la dépense subventionnable

Classe initiale E - Classe C atteinte après travaux

Subvention prévisionnelle : 2 351 €

Autres financements :

- Anah : 11 642 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 27 % du montant HT des travaux

M. RAUCH Benoît – Besançon

Opérateur AMO : association HDL

Objet : demande de subvention pour la **rénovation d'un logement locatif** fortement dégradé dans une maison individuelle située 11B, rue de la Rotonde à Besançon. Ce logement affichera une **performance énergétique BBC-Rénovation** après travaux, soit une consommation énergétique conventionnelle inférieure à 96 KWh/ép./m²/an.

Type de bâti : maison de 1967

Nature de l'opération : I LCS (Logement à Loyer Conventionné Social)

Niveaux de loyer (hors charges) :

- logement I / 74,40 m² : 455 €

Montant HT des travaux : 90 196 €

Dépense subventionnable : 38 728 €

Participation du Grand Besançon : 25 % de la dépense subventionnable

(Une participation complémentaire de 300 € correspondant à 80 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est accordée et versée directement à l'opérateur)

Classe initiale E - Classe B atteinte après travaux

Subvention prévisionnelle : 9 682 €

Autres financements :

- Anah : 38 052 €
- Conseil Régional effilgis 6780 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 62 % du montant HT des travaux

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 12 033 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 05 JUIN 2015